

**Recommandations sur la rémunération des mandataires sociaux
de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé**

communiqué

Le Conseil d'Administration de Crédit Lyonnais S.A., dans sa séance du 12 novembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère(ra) la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.